

Questions orales

Une voix: C'est en écoutant qu'on apprend.

M. Trudeau: Nous avons alloué plus d'un million de dollars à la création d'emplois pour les jeunes.

Pour ce qui est d'utiliser les services de télévision de la Chambre, l'honorable représentante et ses collègues ont déjà répondu. Jamais je n'aurais pu adresser un message d'espoir et d'encouragement aux Canadiens par le truchement de ces services sans que les partis d'en face—les deux partis d'en face—cherchent à leur dire à leur tour jusqu'à quel point les affaires vont mal et vont continuer d'aller mal. La voilà la raison. Les Canadiens en ont assez d'entendre des propos pessimistes. Ils estiment pour cette raison que la Chambre perd son temps la moitié du temps.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est la démocratie qui veut ça, Pierre.

* * *

● (1450)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE L'ANNONCE DE LA DATE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE CENTRAL NOVA

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 1^{er} novembre 1948, une circonscription était laissée vacante afin de permettre au chef du parti progressiste conservateur du Canada de se présenter et le premier ministre ordonnait le jour même au directeur général des élections d'émettre un bref d'élection, ce qui fut fait le lendemain, le 2 novembre.

J'ai évoqué hier, pour la gouverne, du vice-premier ministre le précédent de septembre 1967 dans le cas de M. Stanfield où un jour seulement s'est écoulé entre la déclaration de vacance et le déclenchement de l'élection. Conformément aux us et coutumes de la Chambre, pourrait-il maintenant annoncer la date de l'élection partielle dans la circonscription de Central Nova afin de permettre l'élection du chef du parti progressiste conservateur du Canada, M. Mulroney?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai tâché de répondre à cette question au début de la semaine en disant que je comptais en parler au cabinet cette semaine ou la semaine prochaine. Je l'y aborderai demain et si une décision est prise, je l'annoncerai à la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Il n'est pas surprenant d'entendre hurler de joie les députés de l'arrière-ban du parti ministériel; ils ne font vraiment aucun cas des us et coutumes de la Chambre.

LES PRÉCÉDENTS

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, lorsque le premier ministre envisagera de prendre la mesure voulue, tiendra-t-il également compte, outre les précédents que je viens de citer, de celui qui date du 27 décembre 1921, lorsque la démission du député de Grenville, en Ontario

a entraîné une vacance de siège? Là encore le mandat a été émis le même jour tout comme la déclaration de vacance de siège et le bref d'élection.

Si ce précédent ne parvient pas à le convaincre, il pourrait peut-être se reporter à un plus récent, datant du 2 juillet 1981, lorsque le député de Spadina d'alors, M. Stollery, a été nommé au Sénat. Le 2 juillet, ce siège a été déclaré vacant; le jour même, le premier ministre a fait émettre le mandat voulu et le 3 juillet, le lendemain donc, le bref d'élection a été émis. Le premier ministre prendra-t-il son courage à deux mains, respectera-t-il la pratique établie ici même et annoncera-t-il le déclenchement de l'élection partielle aujourd'hui ou, au moins, demain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai dit au départ que nous espérons pouvoir donner une chance au nouveau chef du Nouveau parti démocratique de siéger ici . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Vous vous trompez de congrès.

M. Nielsen: N'anticipez pas.

M. Wilson: Sauriez-vous des choses que nous ignorons?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Trudeau: Madame le Président, les deux partis qui nous font face étant tout aussi négatifs, je les confonds parfois. J'ai donc dit que nous espérons que le nouveau chef du parti conservateur aurait l'occasion de briguer les suffrages sous peu, et c'est toujours mon intention. Le député du Yukon voudrait peut-être que la décision soit prise le plus rapidement possible, mais je tiens à lui signaler que nous partons de points de vue différents à cet égard. Nous, de ce côté-ci, étions très satisfaits de l'actuel chef du parti conservateur, mais apparemment, il est désireux de laisser tomber son emploi pour se lancer dans des choses plus intéressantes. Nous essaierons de lui être agréables le plus tôt possible. Je suis persuadé que tous les députés pensent tout comme lui qu'il doit quitter son poste dans les plus brefs délais.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES COURS UNIVERSITAIRES DISPENSÉS AUX DÉTENUS—
L'ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'IMPUTER DES FRAIS AUX
DÉTENUS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le ministre sait pertinemment que nous tenons à ce que les programmes d'enseignement postsecondaire dans les pénitenciers soient maintenus, car ils ont remporté plus de succès que tous les autres programmes mis en œuvre par le ministère. Le ministre nous transmettra-t-il les résultats d'une étude qu'il a commandée au Bureau des conseillers en gestion afin de voir s'il est possible d'imputer des frais aux détenus? Reconnaitra-t-il qu'il s'agit d'une solution irréaliste, que les détenus s'endetteront pour suivre des cours dont ils ne pourront vraisemblablement pas apprécier la valeur tant qu'ils ne se seront pas réinsérés dans la société?